Assurance-chômage—Loi

décharger subtilement le gouvernement et le Fonds du revenu consolidé du fardeau du chômage, pour le faire endosser aux employeurs et aux salariés à tel point que la situation est devenue quasiment absurde. Je dirais que l'on a ainsi effectué un transfert de près d'un milliard de dollars.

Il continue:

Avant de parler des modifications, je tiens à dire qu'il aurait été plus honnête de leur part (les bureaucrates) d'avouer au Parlement qu'ils s'étaient trompés dans le calcul du taux de chômage, en 1970, lorsqu'ils ont affirmé qu'il se chifrait en moyenne à 4 p. 100, et que, pour des raisons indépendantes de leur volonté—la crise énergétique ou la croissance imprévue de la population active sont de bons exemples—il aurait été plus réaliste de prédire un taux de chômage de 6 p. 100. Ils auraient pu faire les ajustements nécessaires, et je crois que le Parlement aurait compris, que l'opposition aurait compris et que les Canadiens auraient compris.

Au lieu de cela, chaque fois que l'on nous a présenté des modifications, par hasard ou à dessein, nous avons eu droit auparavant à une campagne savamment orchestrée sur les prétendus abus du régime. Ainsi, on conditionnait les gens et on les préparait à accepter ces modifications supposément destinées à réduire les abus ou à resserrer les mécanismes de contrôle; en fait, leur objectif principal était de transférer aux employeurs et aux salariés une partie du fardeau financier du gouvernement. Je pense que cela était très injuste.

Le député de Lincoln, membre du gouvernement doit être désolé de siéger à la Chambre et de voir ce que fait son gouvernement à l'égard de l'assurance-chômage. Après avoir exhorté le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, en 1980, à protéger le programme d'assurance-chômage contre ceux qui étaient déterminés à le saboter, après avoir prévenu le ministre de ne pas écouter ceux qui préconisaient d'utiliser les cotisations versées par les travailleurs et les employeurs à l'assurancechômage pour financer les programmes gouvernementaux, en lui disant que le gouvernement devrait payer les programmes d'assurance-chômage à partir des recettes gouvernementales, le ministre a fait exactement le contraire, malgré tous ces avertissements de la part d'un membre de son propre parti. Il a présidé aux mesures qui ont abouti au démantèlement du programme d'assurance-chômage dans notre pays et a détourné des millions de dollars provenant des cotisations à l'assurancechômage pour les consacrer à des programmes gouvernementaux.

En raison de l'action combinée de la récession créée volontairement par le gouvernement, sous prétexte d'adopter une stratégie économique en vue de lutter contre l'inflation, et du démantèlement du programme d'assurance-chômage, celui-ci et tout le système des services sociaux sont gravement menacés.

La caisse d'assurance-chômage, créée à partir des cotisations des employés et des employeurs, va peut-être connaître un déficit de 1.2 milliard de dollars et peut-être même plus, par rapport aux demandes de prestations. En février dernier, la caisse d'assurance-chômage a dû débourser 650 millions de dollars, soit près du double des versements mensuels moyens de l'an dernier, qui étaient de l'ordre de 370 millions de dollars. Au lieu de coûter 4.8 milliards de dollars comme l'an dernier, l'assurance-chômage risque de nous coûter de 8 à 10 milliards cette année. Et cela ne tient pas compte des 200 millions de dollars et plus correspondant à la gestion du Service national de l'emploi, ni des 188 millions de dollars consacrés à la formation à l'emploi ni encore des 190 millions de dollars consacrés au programme de partage du travail, autant de frais imputés à la caisse d'assurance-chômage.

Le gouvernement ayant renoncé au système du partage des frais de l'assurance-chômage pour imputer les frais de ses autres programmes à la Caisse d'assurance-chômage, les Canadiens qui ont eu la chance de sortir indemnes d'une autre

année de lutte contre l'inflation par le gouvernement sans perdre leur emploi, verront leurs cotisations d'assurance-chômage augmenter de façon spectaculaire. Il y a 270,000 emplois de moins cette année que l'année dernière. Comme l'on s'attend que le chômage continue à augmenter, il est peu probable que le nombre de cotisants entre lesquels les frais sont répartis augmente l'an prochain.

Ce n'est pas tout. La caisse d'assurance-chômage sera évidemment bien vite épuisée. Cette année, le gouvernement va relever les cotisations pour éponger son déficit, l'année prochaine. D'ici la fin de l'année, de nombreux Canadiens n'auront plus droit aux prestations et devront chercher de l'aide ailleurs. Bien sûr, ils préféreraient trouver du travail, mais, la triste vérité, c'est que la plupart d'entre eux n'en trouveront pas. Le chômage atteint un niveau record et les analystes du gouvernement prédisent eux-mêmes que l'économie candienne va encore subir des revers cette année au lieu de remonter la pente ce qui va faire disparaître encore plus d'emplois. C'est la première fois depuis 1954 que l'économie canadienne a enregistré un recul.

Sans emploi, que vont devenir ces pauvres gens? Malheureusement, ils seront obligés de s'adresser aux services d'assistance sociale des provinces qui ne sont pas du tout équipés pour faire face à une telle augmentation de la demande. Par le passé, lorsqu'il y avait une récession, les travailleurs pouvaient souvent trouver un emploi temporaire grâce auquel ils gagnaient de nouveau le droit à l'assurance-chômage. Leurs chances à cet égard deviennent extrêmement minces. D'une part parce qu'il y a 270,000 emplois de moins cette année que l'année dernière et d'autre part, parce que la récession économique se poursuit. Mais il y a également le fait que le gouvernement ne cesse de réduire la protection offerte par l'assurance-chômage afin d'économiser de l'argent. Il vient encore de le faire alors qu'il est plus nécessaire que jamais d'avoir un programme d'assurance-chômage efficace.

• (1420)

Pendant les récessions des années 70, l'assurance-chômage a été le principal facteur de stabilisation qui a contribué à limiter l'ampleur de la crise; mais maintenant, alors que le gouvernement entraîne délibérément le pays sur la voie de la dépression, il le fait après avoir considérablement affaibli le programme d'assurance-chômage. Qu'arrivera-t-il à l'économie canadienne lorsque l'assurance-chômage et l'assistance sociale s'effondreront en raison du nombre croissant de chômeurs canadiens?

Je voudrais enfin me pencher sur deux articles particuliers du règlement de l'assurance-chômage que je juge particulièrement discriminatoires. Le premier concerne les travailleurs agricoles. L'article 16 du règlement stipule que pour déterminer l'admissibilité d'un travailleur aux prestations d'assurance-chômage, seuls les emplois d'une durée de 25 jours ou plus chez le même employeur seront considérés comme ouvrant droit à des gains assurables. Les travailleurs agricoles sont, autant que je le sache, le seul groupe de travailleurs réguliers touchés par cette condition. En effet, il est fort possible qu'un travailleur agricole, par exemple dans la vallée du Fraser, travaille régulièrement pendant six mois, mais pas chez le même fermier. Les travailleurs agricoles se déplacent souvent au gré des récoltes et vont d'une ferme à l'autre, ne travaillant que quelques semaines, voire même quelques jours, chez le même